

**Rédaction et administration**  
1920 Martigny - ☎ (026) 2 20 31  
Abonnement : Suisse 24 fr.  
Etranger 32 fr. - C.C.P. 19 - 58  
**Publicité : Publicitas S.A. - Sion**  
Av. du Midi 8 - ☎ (027) 2 44 22  
Agence Martigny ☎ (026) 2 10 48  
Agence Brigue ☎ (026) 3 12 83  
Succ. en Suisse et à l'étranger  
**TARIF** annonce 15 ct. le mm.  
réclame 50 ct. le mm.  
avis mort. 45 ct. le mm.

# le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

CARROSSERIE



*A la pointe*

## DE L'ACTUALITÉ

L'interdiction de planter des vignes « en dehors des zones viticoles » date déjà de 1958. L'arrêté fédéral y relatif avait été pris pour dix ans.

Donc, à partir du 1er janvier 1968, il sera de nouveau possible de s'adonner n'importe où à la culture de la vigne, sans courir le risque de recevoir l'ordre de les arracher.

A moins que...  
A moins que les Chambres fédérales décident de proroger ces mesures exceptionnelles.

C'est ce qu'envisage pour l'instant le Département fédéral de l'économie publique. Il s'est adressé aux associations économiques pour avoir leur avis à ce sujet, en posant le dilemme comme suit : Faut-il proroger ou non ? Faut-il assouplir les mesures ? Peut-on en envisa-

ger d'autres et notamment introduire une sorte de taxe punitive à percevoir sur les vignes maudites mais tolérées quand même ?

A ce propos, la Division de l'agriculture rappelle qu'au cours de ces dernières années l'arrêté n'a pas empêché de classer environ 600 hectares de terrain en zone viticole depuis 1959, dont 486 hectares en Valais qui est le seul canton à s'intéresser vraiment à un développement du vignoble.

Mais les statistiques disent aussi que durant le même temps on a rejeté de nombreuses demandes, en Valais surtout, pour près de 250 hectares. Il existe donc des gens qui aimeraient planter mais qui ne peuvent pas le faire.

On se souvient encore du sort qui fut fait à ceux qui passèrent outre. Ils durent arracher leurs vignes ; ceux qui n'obtempérèrent pas aux ordres reçus connurent le passage de l'hélicoptère dévastateur !

C'est un bien mauvais souvenir à évoquer et pourtant il ne s'est pas encore estompé.

Durant le même temps, des mesures d'ordre économique ont contribué à être régulièrement prises en faveur du vignoble : stimulation par des subsides, de la vente du raisin de table et de la préparation de jus de raisin sans alcool.

En revanche, durant ces dix dernières années, des actions de prise en charge des vins indigènes ne furent prises qu'à deux reprises : soit en 1961 et 1965. Cela signifie que le marché peut, grosso-modo, absorber la récolte indigène, grâce, il est vrai, au fait que les importations de vins blancs courants sont quasi interdites et que celles des rouges restent malgré tout contingentes, encore que l'on pourrait discuter de la facilité avec laquelle certaines vannes sont ouvertes.

Voilà pour les mesures de soutien. Avec une logique qu'elle juge sans doute incontestable, l'autorité pense que l'on ne peut pas, d'un côté, soutenir le vignoble et de l'autre tolérer l'extension des plantations.

En d'autres termes, l'un est le corollaire de l'autre et cette restriction quantitative serait de nature, selon certains, à adapter la production à la demande et de soutenir des prix convenables.

Mais on se rend compte tout de même à Berne que le raisonnement pêche quelque part.

D'abord la défense de planter la vigne est un cas unique dans l'agriculture. Il existe bien d'autres domaines bénéficiant de l'aide économique de la Confédération : blé, tabac, production laitière, pommes de terre, fruits, etc. et à propos desquels il n'a jamais été pris d'interdiction de planter.

C'est donc ici une mesure d'except-

tion et l'on comprend fort bien que les paysans ne puissent l'admettre.

Ceci d'autant plus que dans les zones dites non viticoles on pourrait arriver à des frais de production inférieurs, ce que précisément l'on cherche aujourd'hui, vu le renchérissement de toutes choses et la nécessité de devenir compétitif sur le marché.

N'a-t-on pas entendu dire que nos vins sont les plus chers d'Europe vu leurs coûts de production ?

Ajoutons aussi qu'au moment où l'agriculture perd de plus en plus d'adeptes, précisément en raison de sa faible rentabilité, il peut paraître paradoxal que là où il existe encore des paysans attachés à leur sol, on les en chasse ou on les invite à s'adonner à d'autres cultures bien plus pléthoriques que le vin et d'un rendement beaucoup moins assuré. Autant les chasser de la terre !

Le développement d'un pays ne saurait s'accommoder de restrictions de produire. Ce sont des notions contraires.

La solution à trouver est dans la différenciation des prix selon les qualités et c'est tout. Tout le reste n'est que malthusianisme et brimade sans compter que pour assurer de telles défenses il faut en arriver à des mesures pratiques d'un effet plus que déplorable et, encore une fois, inusité en Suisse.

Avec l'expérience, on constate que les vigneronnes savent quand même où ils peuvent planter la vigne sans courir le risque de gels réguliers ou celui d'une qualité insuffisante et le classement d'un territoire en zone compositera toujours sa part d'arbitraire.

Voilà pourquoi, tôt ou tard, il faudra bien supprimer ces mesures artificielles.

En attendant, la même division de l'agriculture vient de donner des excuses et envisage une prorogation de deux ans des mesures d'interdiction, de manière « à avoir le temps d'éclaircir des questions encore ouvertes ».

Notamment, on entrevoit de remplacer la défense de planter par l'introduction d'une taxe perçue auprès des viticulteurs qui entendent garder des vignes hors zones ; le montant serait fixé assez haut pour que les propriétaires ne gagnent pas plus avec ces vignes que ceux qui les ont implantées dans les endroits autorisés.

Ça promet ! Un impôt de plus et ici il aurait cette particularité de pénaliser le travail.

Malgré tout le soulci qu'on peut avoir d'une viticulture saine et d'une production de qualité, de telles solutions laissent pantois et semblent par trop liberticides.

Il faut réagir !

Edouard Morand

### Courts métrages

**Le Grec de Montréal avait l'oreille dure :**

**IL PROVOQUE LA PANIQUE AUX GUICHETS D'UNE BANQUE**

● Hier à Montréal une méprise a provoqué une ruée des nombreux Grecs de la ville vers les guichets d'une grande banque : Cinq millions de dollars (25 millions de francs) ont été retirés en quelques heures. Dans la matinée, un distingué commerçant hellène établi au Canada, sollicita auprès du directeur un prêt d'un montant relativement modeste. Hélas ! je n'ai plus d'argent, fit le banquier indiquant par là qu'il avait atteint le plafond des crédits autorisés. Le Grec avait l'oreille (et peut-être aussi la dent) dure. Il comprit, devait plus tard affirmer le directeur de l'établissement, que ma banque était démunie de liquidité. Quoi qu'il en soit, le commerçant se rendit au guichet le plus proche et empocha la totalité de son compte. Puis, il prévint tous les compatriotes qu'il rencontra : La banque n'a plus d'argent... En une heure ce fut la ruée. Cinq millions de dollars furent retirés dans un climat de panique semblable à celui qui se produisit récemment au Liban avec le krach de l'Intra. La Banque du Canada a dû annoncer qu'elle avait autant de liquide disponible qu'il le fallait pour aider le cas échéant la banque de Montréal et le ministre fédéral des Finances a fait une déclaration devant le Parlement pour confirmer la solidité des finances de la banque.

**VINGT CINQ ENFANTS EN VINGT SEPT ANS !**

● Une Italienne, âgée de 44 ans, a donné naissance, à l'hôpital d'Avellino - localité située à une cinquantaine de kilomètres de Naples - à son 25<sup>e</sup> enfant. Mme Rosa Pezzano habite une petite localité des environs d'Avellino, mais une fois par an, elle se rend à l'hôpital pour accoucher. Régulièrement, les sanitaires l'attendent depuis 1940. Mariée depuis 1939 à un ouvrier, elle avait 17 ans lorsque son premier enfant naquit. Ce fut le premier d'une série de 25, dont 13 sont toujours vivants. Le dernier né est une fillette, qui à la naissance pesait 4,1 kilos. Mère et enfant se portent bien. Quant au papa, on suppose qu'il consulte les calendriers pour trouver des prénoms non encore utilisés pour sa future progéniture !...

## Le centenaire d'un tribunal de commerce

Toutes les innovations se heurtent au début, au scepticisme et à l'incompréhension de ceux qui vivent avec des œillères — surtout chez nous où notre... circonspection est devenue proverbiale. L'histoire des tribunaux de commerce en est un exemple entre cent.

Jusqu'en 1867, ce sont les tribunaux civils qui avaient à connaître des contestations en matière d'affaires commerciales. Avec l'essor du commerce et de l'industrie, au début des années cinquante, on commença à relever les insuffisances de ce système. En 1853, un député au Grand Conseil zurichois déposa, au nom d'un grand nombre de commerçants et d'industriels, une pétition réclamant l'institution de tribunaux de commerce dont les juges seraient des commerçants, le président devant de toutes façons être un juriste. La même année, le Grand Conseil transmit la pétition au Conseil d'Etat. Ce dernier désigna une commission pour s'occuper de cette affaire, mais la commission ne siégea jamais, et l'on n'entendit plus parler de rien.

En 1860, une brochure paraît, plaidant avec insistance en faveur d'un tribunal de commerce. Le Conseil d'Etat demanda un préavis au Tribunal cantonal et à la Chambre de commerce. Le Tribunal estima que le besoin d'une institution de ce genre ne se faisait pas sentir. De son

côté, la Chambre de commerce déclara que le nombre des procès concernant des affaires commerciales était si restreint qu'il ne justifiait pas la création d'un tribunal spécial. Ce que l'on pourrait faire, à l'avenir, lors de procès commerciaux d'une certaine importance, ce serait de demander une expertise à la Chambre de commerce, expertise qui ne lierait d'ailleurs pas les juges.

En 1863, le chef du Département de justice et police s'emploie activement en faveur de la création d'un tribunal de commerce, et c'est d'ailleurs de lui que datent les premiers projets. S'il avait montré une réelle compréhension à l'égard des arguments contraires, il estimait qu'une collaboration entre juristes et hommes d'affaires serait fructueuse. Or, le président du tribunal cantonal de l'épo-

..... Vous m'en direz tant ! .....

Vous me rendrez cette justice que je vous fais grâce, en général, des histoires d'enfants.

Vraies elles trahissent un mystère, fausses elles révèlent le pouvoir d'hypocrisie des adultes.

Aussi n'est-ce pas une histoire que je vais vous raconter. Une question que vient de poser, à sa maman, un petit garçon me paraît avoir des prolongements philosophiques et c'est à ce titre que je vous la rapporte :

— Maman... je voudrais te demander quelque chose, mais je n'ose pas, tu te fâcheras peut-être.

— Tu sais bien que tu peux tout me dire.

— C'est délicat...

— Allons parle.

— Maman, est-ce que tu es heureuse ?

C'est tout.

Or, les parents de cet enfant forment un couple uni, ils ont la réputation de s'entendre à merveille, et se gardent d'engager, en face de leurs deux enfants, des discussions trop vives.

Et pourtant telle est la question que pose un petit garçon qu'on croit heureux à sa maman qui a baptisé sa maison, la « maison du bonheur ».

Sans le savoir, il paraphrase Louis Aragon : « Il n'y a pas d'amour heureux », il s'inquiète instinctivement de l'éternel tourment humain devant la fin de toute chose.

Quand quelqu'un se sent frustré d'un bonheur, il ne supporte pas le bonheur d'un autre et les drames de la jalousie sont peut-être, aussi, des drames de l'envie.

Voilà pourquoi deux amoureux sont impitoyables l'un envers l'autre, aussitôt que le bonheur ne leur paraît plus également partagé.

Je me suis souvent posé la question du crime passionnel.

Pourquoi tuer celle ou celui qu'on aime et éprouver ensuite un réel chagrin ?

Par amour-propre ?

Parfois, oui, car il est humiliant de se savoir préféré par un autre, même s'il a des qualités exceptionnelles, tant on se croit supérieur à lui, au moins par la sincérité et la profondeur d'un attachement.

Par jalousie ?

Aussi, bien sûr, la révélation d'une trahison se révélant insupportable à qui s'en croit lui-même incapable et l'intrus faisant figure à ses yeux d'un criminel toujours prêt à chercher des victimes.

Par envie ?

Certainement, et comme on ne le dit jamais, je me permets de l'écrire.

Or, si l'envie est un travers humain, ce n'est pas un sentiment noble.

Le bonheur de celui ou de celle qu'on aime, débarrassé de l'égoïsme, devrait nous devenir plus précieux que le nôtre :

« Peu importe que je la perde et que j'en souffre affreusement, si elle peut être heureuse sans moi ».

Une telle abnégation, à la fois comique et déchirante demeure à peu près étrangère aux hommes et aux femmes et c'est ainsi que même un amour heureux me paraît fait de deux égoïsmes juxtaposés qui sont chacun une cause de désillusion, de crainte ou de chagrin.

— Maman, es-tu heureuse ?

— Non, mon petit bonhomme.

Ce n'est pas ce qu'elle a répondu... et pourtant, on ne doit pas mentir aux enfants. A. M.

## Avant les élections zurichoises

Au début d'avril, les citoyens zurichoises vont réélire leurs autorités cantonales. Le canton de Zurich est le plus peuplé de Suisse ; il compte, aujourd'hui, plus d'un million d'habitants, soit le sixième de la population du pays. C'est aussi un des cantons les plus riches et les plus industrialisés. Cette consultation populaire, qui se déroule quelques mois avant les élections fédérales, ne peut laisser indifférent.

Le Conseil d'Etat zurichois était formé au cours de la présente législature de deux radicaux, de deux représentants du parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB), d'un indépendant (Migros), d'un socialiste et d'un chrétien-social. Aux dernières élections, le candidat chrétien-social était entré au gouvernement au détriment socialiste. Les socialistes zurichoises vont donc tenter de récupérer le siège perdu. Les démarches faites par ce parti pour atteindre ce but ont été... hésitantes. Une première assemblée

de délégués désignait comme candidats le Dr A. Bachmann, procureur général et le Dr W. Bieber, personnalité fort peu connue. Le candidat de choc de l'aide syndicaliste M. Ueli Gœtsch, conseiller national, n'obtint pas le nombre de voix nécessaire. Les réactions à ce choix furent vives, si vives que M. Bieber, déclara dernièrement qu'il ne pouvait accepter une candidature pour des raisons de santé. Il semble donc que M. Gœtsch réussira enfin à trouver grâce devant l'assemblée de son parti qui aura lieu le 28 janvier.

Le parti radical zurichois, qui a deux représentants au gouvernement veut conserver ces deux sièges. M. Ernest Bruegger, directeur de la Justice se représente et pour remplacer M. Robert Zumbühl, directeur des Travaux publics, qui se retire, les délégués du parti, ont désigné M. Albert Mossdorf, conseiller national de Bulach. M. Mossdorf a une longue expérience des affaires publiques communales et cantonales et des questions de trafic. Il a d'autre part un intérêt tout particulier aux questions sociales : peu après son entrée au Conseil national, il devenait président de la Commission fédérale qui s'occupait de l'ensouragement à la construction de HLM.

Les deux représentants du PAB, MM. Meier et Guenthard, M. Koenig, candidat de l'Alliance des Indépendants, de même que le chrétien-social M. Urs Buergi seront sans doute présentés à nouveau par leurs partis respectifs.

Une surprise a été causée par la décision du parti évangélique de présenter un candidat en la personne de M. Willy Säuser, conseiller national. Il y aura donc probablement neuf candidats pour les sept sièges à repourvoir. La lutte est ouverte et l'issue dépendra des alliances qui seront conclues.

semaines, un nouveau réémetteur situé à Loèche-Feschel sera mis officiellement en service par les PTT le 30 janvier 1967, dans le canal 8. Il diffusera le programme romand pour les téléspectateurs de Montana et des environs de Sierre. L'ancien réémetteur de Veveyonnaz pourra ainsi être mis hors service après avoir été utilisé durant 9 ans. Le petit réémetteur placé à Veveyonnaz et inauguré au même moment que l'émetteur de Haute-Nendaz continuera par contre d'assurer la réception du programme romand dans le canal 10 dans les en droits non desservis du val de Nendaz.

Un réémetteur du programme de la télévision suisse alémanique a été installé également dans la station de Loèche-Feschel. Il sera mis en service au printemps prochain.

## Extension du réseau des émetteurs de télévision du Valais central

L'émetteur de télévision de Haute-Nendaz, dans le canal 7, qui depuis l'automne passé diffuse le programme romand pour le Valais central, a été mis en service en remplacement du réémetteur provisoire de Veveyonnaz auquel avait été attribué le canal 6. Ce dernier avait été maintenu en service afin de laisser aux

téléspectateurs le temps d'adapter leurs installations réceptrices aux conditions nouvelles et de continuer à assurer la couverture de certains endroits des environs de Sierre, ou l'émetteur de Haute-Nendaz n'offrait pas une réception de qualité satisfaisante.

Après des essais qui ont duré plusieurs

## DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY

### Brillante soirée de l'Harmonie

Pour la 59e fois, l'Harmonie municipale de Martigny avait convié samedi les autorités, les invités et les membres passifs à leur soirée annuelle. On remarquait la présence du préfet, du président de la municipalité, de Mgr Lovey, du Prieur Giroud, des représentants d'autres harmonies valaisannes. Le magnifique programme établi devait permettre à un public de choix de passer une soirée musicale des plus appréciées.

Placé sous la direction du professeur Henri Bujard, notre Harmonie municipale exécuta d'abord une ouverture: Le Barbier de Séville, de Rossini. La verve joyeuse de ce compositeur fut parfaitement rendue. Le second morceau fut le concerto pour cor en mi bémol majeur de Mozart. Le soliste en fut le jeune Jacques Martin, fils du très regretté compositeur - directeur Charly Martin. Le Concerto en mi bémol majeur a une tenue générale qui le distingue de toutes les autres œuvres du même genre. Il est probable que ce concerto magnifiquement développé et plein d'une douce poésie fut destiné au célèbre corniste Punto que Mozart avait connu à Paris et Mannheim. Le talentueux soliste Jacques Martin fut brillamment applaudi pour la maîtrise avec laquelle il a interprété cette œuvre.

Après un entracte, le président de l'Harmonie municipale s'est adressé à l'auditoire. En termes très chaleureux, M. Jean-Claude Jonneret remercia les autorités de leur généreux appui, de leur compréhension et fit l'énumération de l'activité passée. C'est une titanique activité qu'a déployé notre Harmonie. Plus de 80 prestations durant l'année. Répétitions, concerts sur la place, festivals, journée des Harmonies, ouverture du Comptoir, réceptions et aussi, hélas, un devoir bien pénible, trois fois durant l'année, l'Harmonie a

conduit trois de leurs compagnons à leur dernière demeure. Récemment encore, c'était leur sous-directeur, M. Marcel Glassey qui les quittait. Le président Jonneret retraça en termes très choisis la grande carrière du défunt et dit toute la gratitude et le souvenir que gardera de lui l'Harmonie.

La seconde partie du concert débuta avec une première suite de Grieg: «Peer Gynt». Laissant les solitudes désertes du Grand Nord, c'est à mi-chemin entre le classicisme et le romantisme que nous vient le «Lac des Cygnes» de Tchaïkovsky. Ce compositeur écrivit une dizaine d'opéras, nombre de ballets, de symphonies. Le ballet du «Lac des Cygnes» est un spectacle complet: trois actes et de nombreux tableaux. La musique est ravissante, descriptive à souhait. Dans tout l'ouvrage, il n'y a pas de «creux». Le transcripteur a admirablement transcrit les trois pages: scène, danse des cygnes et la valse qui est admirable. C'est finalement sur un thème de Gerschwin «Un Américain à Paris» qu'aurait du s'achever le concert de cette soirée annuelle. Mais s'était sans compter l'ardeur et la fascination du public pour la brillante prestation de notre Harmonie. En effet, à deux reprises, les musiciens et le directeur, durent contenir les applaudissements nourris du public. A l'issue de ces morceaux, le directeur Bujard fut fleuri. Le travail, la haute qualité musicale de l'harmonie, la discipline des membres ont permis la réussite complète de cette soirée.

Les invités se sont ensuite retrouvés au Foyer du Casino où de bonnes paroles furent échangées en partageant le verre de l'amitié, avant de se retrouver entrainer sur la piste de danse par l'orchestre Les 5 Patiks.

c. d.

### Assemblée annuelle de la S.F.G. «OCTODURIA»

Vendredi soir, à 20 h. 30, au Café-Restaurant des Touristes, à Martigny, s'est tenue l'assemblée annuelle de l'«Octoduria». Le président, M. Claude Magnin, ouvrit les débats en souhaitant aux anciens, dames et messieurs, une cordiale bienvenue. Ce fut une bonne moyenne de membres qui y participèrent. Il y eut quelques excusés pour empêchements divers.

On passa à l'ordre du jour par l'appel des membres.

Ensuite ce fut la lecture, par le secrétaire, du procès-verbal de la dernière assemblée, qui fut acceptée à l'unanimité, avec remerciements.

Sous point 3: admissions et démissions, on constata, avec satisfaction, que deux nouveaux membres furent admis dans la société, à savoir Faisant et Farquet. Le président leur souhaita une cordiale bienvenue. Relevons encore qu'il n'y eut point de démission.

Ensuite ce fut la lecture du rapport du président. A signaler qu'il avait les qualités essentielles d'un rapport d'activité pour toute une année, lorsqu'il s'agit d'une société de l'importance de l'«Octoduria»; ce rapport était substantiel, clair et net. Inutile de dire qu'il fut lu à haute et intelligible voix. Aussi personne ne s'étonna des applaudissements nourris qui ponctuèrent la fin de la lecture dudit et qui constituèrent les remerciements pour ce magistral exposé. Le président fit savoir que, si l'«Octoduria» n'avait pas brillé d'un éclat exceptionnel en 66, les responsables avaient, malgré cela, tout lieu d'être satisfaits des résultats obtenus, et ceci dans toutes les sections et sous-sections (hommes, dames, pupilles et pupillettes). Il rappela, comme à l'accoutumé, que la collaboration de tous et de toutes est nécessaire.

Le caissier lut son rapport sur l'état de la caisse, avec les détails indispensables, tels que: diverses manifestations, cours à Macolin, achat de «trainings», etc. La discussion qui s'en suivit fut fort nourrie, ce qui prouve - si besoin en était - combien tous les sociétaires s'intéressent à la bonne marche de la société qui leur tient tant à cœur. En conclusion, il peut être noté: une société ayant une situation financière saine, est à considérer comme se trouvant sur la bonne voie. Bien sûr, il peut y avoir des hauts et des bas; mais ceci est inhérent à toute société. Les vérificateurs des comptes obtinrent décharge pour le caissier, après avoir certifié le bon état de ladite caisse. Ils furent remerciés pour leur travail désintéressé.

Le moniteur-chef fit son rapport, mais dut constater toutefois que les assidus à l'entraînement étaient par trop peu nombreux; avis aux autres, qui devront dorénavant se soumettre à un entraînement plus intensif. En ce qui concerne la Gym-Dames, il fut relevé que non seulement cette section se porte bien, mais encore se comporte admirablement dans les concours. Pour la sous-section dames-adultes, il fut relevé qu'une excellente camaraderie y régnait. Très bon rapport également sur la sous-section pupilles. Mme Halter signala que la

sous-section des pupillettes avait atteint le chiffre respectable de 57 sociétaires, ce qui est tout à fait encourageant. On entendit encore, présenté par Georges Darbellay, un rapport de la commission de jeunesse et technique.

Le vote au bulletin secret n'étant pas demandé et, d'autre part aucune démission du comité n'étant à signaler, celui-ci fut réélu par acclamation. Il en fut de même en ce qui concerne la commission de jeunesse et technique, ainsi que du porte-drapeau. On passa également au vote pour les sous-sections (gym-dames, dames-adultes, pupilles et pupillettes).

A constater le sérieux avec lequel le comité, les responsables des diverses sections et sous-sections furent élus ou réélus - après des discussions souvent ardues - l'on doit reconnaître que la société S. F. G. «Octoduria» est conduite de main de maître par des hommes et des femmes fort capables. Aussi quelques récompenses avec remerciements furent-ils distribués à des personnes particulièrement méritantes.

La cotisation annuelle fut maintenue à 12 francs.

Voici le programme, en résumé, des manifestations en 1967: 1) Sortie à skis (Ovronnaz) - 2. Soirée familiale - 3. Concours interne - 4. Fête régionale. 5. Fête fédérale (Berne) - 6. Sortie obligatoire - 7. Soirée des membres passifs. Le président donna - avant de clore l'assemblée - la parole au président d'honneur, M. Edouard Franc, qui relève la présence à l'assemblée de M. Jules Maret, lui-même fils du premier moniteur de notre chère «Octoduria». W.R.

FULLY

### Assemblée du P R D

Belle et vivante assemblée que celle du Parti radical-démocratique de Fully, qui s'est déroulée jeudi dernier au Cercle. Plus de 150 citoyens avaient répondu à l'appel du Comité, ce qui est plus que réjouissant, hors périodes électorales.

L'ordre du jour comprenait deux parties bien distinctes. D'abord une partie administrative, avec le renouvellement des cadres du parti, puis une autre, politique, avec le rapport des mandataires.

Au chapitre des nominations, l'on procéda en premier lieu à la désignation du grand comité ou comité élargi, fort d'une quarantaine de membres représentant les diverses régions de la commune. Un comité de onze membres auxquels s'adjoignent de droit les élus du parti, fonctionnera comme comité directeur. La présidence du parti fut confiée par acclamations à M. Jules Luisier, buraliste postal, jusqu'ici vice-président. Notons comme innovation, que des commissions spéciales dont les présidents ont aussi été nommés par l'assemblée, s'occuperont des affaires communales.

### † M. Raphaël ORSAT

Ce matin ont eu lieu les obsèques de M. Raphaël Orsat, décédé dans la nuit de vendredi à samedi, à l'âge de 61 ans.

Originaire de Martigny, le défunt s'était fixé à Genève depuis six ans. Il se trouvait chez sa mère, Mme Auguste Orsat-Zen-Ruffinen.

Fils d'hôtelier, ses parents tenaient un hôtel à Loèche, il embrassa également cette profession et fut l'Hôtel Terminus à Martigny, puis l'Hôtel Elite à Montreux.

Marié, il était le père de trois filles. A la famille endeuillée, nous présentons nos sincères condoléances.

### † Mme Valérie FESSLER

Nous avons appris avec peine le décès subit, à l'âge de 74 ans, de Madame Valérie Fessler, épouse de M. Martial Fessler, commerçant en notre ville. Elle était la fille de M. Alexandre Pont, ancien Président, juge et député de Chamoson, qui avait fondé, avec MM. Camille Défayes et Oscar Meizoz, la Fédération radicale des Fanfares villageoises du Centre et qui a rayonné avec autorité sur sa commune et le district de Conthey. Il avait épousé la sœur aînée de M. Camille Crittin, ancien Conseiller national.

Orpheline de père et de mère à l'âge de 13 ans, elle joua presque le rôle de mère pour ses deux sœurs cadettes, les futures Mère supérieure, Marie-Madeleine, au Couvent de la Visitation, à Soleure, et Madame Henri Défayes, à Leytron. Elle éleva avec patience et dévouement une famille de sept enfants. D'humeur toujours égale, elle trouvait des paroles réconfortantes pour chacun et sut créer un foyer où rayonnaient la joie et la paix.

Tous ceux qui l'ont approchée gardent ainsi le souvenir d'une personne de grande bonté et de bon conseil.

Sa famille qui la pleure trouvera donc dans cette vie exemplaire et dévouée des souvenirs encourageants.

Le Confédéré s'associe à la douleur des parents éplorés et les assure de sa sympathie sincère.

### Concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment pour le personnel de l'Hôpital du district

Le jury, présidé par l'architecte cantonal, a siégé le 26 janvier 1967 pour juger les neuf projets présentés. Il décerna les prix suivants:

1er prix: MM. Ami Delaloye, architecte EPUL SIA et Jules Delaloye, architecte, Martigny.

2e prix: M. Marius Zryd, architecte EPF SIA, Martigny.

3e prix: MM. Paul-Louis Rouiller et Pierre Saudan, architectes, Martigny.

4e prix: M. Gilbert Max, architecte, Martigny.

5e prix: M. Raymond Coquoz, architecte EPUL SIA et M. Bernard Damay, architecte, Martigny.

6e prix: M. Jean-Paul Darbellay, architecte EPUL SIA, Martigny.

Les projets sont exposés à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Martigny, du 30 janvier au 10 février 1967.

### Patinoire de Martigny

LUNDI 30 JANVIER

9.00 Ecoles et patinage public

11.30 Patinage public

14.00 Ecoles et patinage public

18.00 Patinage public

19.00 Entraînement HCM (Juniors)

20.30 Patinage public

MARDI 31 JANVIER

8.00 Ecoles et patinage public

11.30 Patinage public

14.00 Ecoles et patinage public

18.00 Patinage public

19.00 Entraînement HCM (1re équipe)

20.30 Patinage public

MERCREDI 1er FEVRIER

9.00 Ecoles et patinage public

13.30 Patinage public

18.00 Entraînement Minimes

20.30 Match: Martigny-Viège (Juniors)

### Magnifique succès de la 1re Coupe des minimes de Martigny



Patinoire municipale de Martigny. Temps splendide. Glace bonne. Arbitres: MM. Giroud et Luy, Charrat.

Les organisateurs avaient conclu un pacte avec les Dieux pour cette première Coupe de Martigny des minimes car elle fut gratifiée d'une temps splendide, qui rendit encore plus lumineuse cette fête de la jeunesse. Les promoteurs de cette joute peuvent en être fiers et doivent être félicités pour leur dévouement à une cause qui est juste. Ces promoteurs sont Henri Pillet et Clément Bohnet. En voyant hier soir leur sourire, nous avons compris qu'ils étaient largement payés en retour par le succès de leur manifestation et par la victoire de leur protégés!

Cette manifestation fut rehaussée par la présence de personnalités parmi lesquelles nous avons relevés MM. Michel Closuit, Jean-Marcel Gross, le révérend prieur Giroud, Charles Crittin, Marc Moret, Paul Forstel, René Rossa, etc.

Les joutes proprement dites débutèrent à 10 h. 30 avec le match Lausanne-Sierre. Les Lausannois se firent un plaisir, semblent-ils, de venger leurs aînés, lesquels comme on sait furent battus deux fois par la première équipe du HC Sierre. Ils y parvinrent grâce surtout à leur capitaine Schönig, un garçon taillé en armoir en glace, très bon patineur et excellent technicien. Un garçon à suivre. La réaction siéroise sur la fin fut hélas tardive et Lausanne empocha l'enjeu avec une victoire de 4 buts à 2. Puis ce fut au tour de Martigny de rencontrer Sion. La, il n'y eut pas de problème, tant la supériorité locale fut évidente. Ce fut un match très fair-play que Martigny remporta sans forcer par 10 à 0.

Dès 13 h. 30 ce fut la finale des perdants. Sierre ne fit qu'une bouchée des petits et sympathiques Sédunois. A la fin de la rencontre le score était de 11 à 1 en faveur des gars de la cité du Soleil. Nous eûmes pourtant pendant ce match un beau moment, lorsque Sion trompa pour l'unique fois le keeper siérois. Quelle joie, quelle allégresse chez ses petits bonhommes, d'ailleurs l'auteur du but, Lerien, reçut pour sa part une pluie de baisers et de bourrades...

Puis à 16 heures ce fut la grande finale: Martigny-Lausanne. Il y avait à peine 20' que le match avait débuté

que Saudan donnait l'avantage à ses couleurs. Pendant tout le tiers-temps les attaques et contre-attaques se succédèrent mais sans succès.

A la reprise, les événements se précipitèrent. Après 3'40" de jeu, le puissant Lausannois Schönig remettait les équipes à égalité à la suite d'un solo magnifique. Ne se laissant pas dompter, Martigny reprit l'avantage à la 9e minute par Weber. Cependant juste avant la pause, Schönig, décidément très fort, remettait les équipes à égalité.

Le dernier tiers fut à nouveau très animé. Après 1'15" Martigny reprit l'avantage grâce à Meyllard; à 5'40" Morrissey, de Lausanne, remettait à nouveau tout en question. Le score ne changea plus et laissant les deux équipes à égalité sur le score de 3-3. Le règlement indiquant, que lors des finales, et en cas d'égalité, c'était le goal-average qui était déterminant, Martigny devenait le premier détenteur de la magnifique Coupe de Martigny. Nous pensons ne froisser personne en écrivant que cette victoire est méritée, ne serait-ce que pour la plus grande cohésion et le travail de croise nettement plus développés fournis par Martigny. Reconnaissons cependant la valeur de l'équipe lausannoise, qui, possède en Schönig, un élément de valeur.

C'est dans la joie et l'allégresse que la remise des prix fut faite par Me Ch. Crittin, lequel avec son aisance coutumière, sut trouver pour chacun le mot adéquat. Tous les participants touchèrent un prix. Celui de bonne tenue fut remporté par les petits Sédunois, heureux mais surtout fiers comme des paons.

Souhaitons que ce tournoi se renouvelle l'année prochaine, souhaitons également des matches entre minimes plus fréquents.

Voici la composition des deux équipes finalistes:

Lausanne H.C.: Rubin, Gaillet, Depierraz, Schönig H., Schönig G., Liniger, Delapierre, Tanger, Morrissey P., Morrissey W., Stoller, Briaux, Pittet, Sederstöm, Marraud, Phillipin.

Martigny: Pillet, Lambiel, Gillieron, Pellissier, Saudan, Meyllard, Jordan, Mariéthoz, Pict, Felley, Udriot, Chaux, Borle D., Borle C., Weber, Colaud, Romagnoli, Dufey.

### Le Théâtre Populaire Romand présente:

## LES PETITS BOURGEOIS

de Maxime Gorki

### UN CONFLIT DE GÉNÉRATIONS ?

C'est ainsi que nous pourrions réfléchir sur notre situation dans les contacts parents-enfants. Les uns ne comprenant pas, comme le dit Gorki par la bouche d'un de ses personnages, que «La vie marche, vieillard, et celui qui n'arrive pas à la suivre reste seul»; et les autres, selon Gorki toujours, que «Un jour, ton père mourra, tu changeras les meubles de place et tu vivras... comme a vécu ton père, tranquillement, raisonnablement, confortablement...» Acceptons-nous de devenir ou de faire de nos enfants des petits bourgeois?

### LA RÉALISATION DU SPECTACLE

Un soin particulier a été apporté à la réalisation de ce spectacle. La mise en scène est assurée par Gaston Jung, metteur en scène du Centre dramatique de l'Est et directeur du Théâtre d'essai des drapiers de Strasbourg. Les décors ont été conçus par Jean-Louis Boucher, décorateur de la Maison de la Culture de Grenoble. Quant à la distribution, en plus des comédiens suisses qui constituent la troupe permanente du TPR, il a été fait appel à plusieurs comédiens parisiens pour les rôles les plus difficiles, où le poids de l'âge et de l'expérience est nécessaire. Ce spectacle sera joué le mardi 7 février à Martigny.

### UNE PIÈCE REALISTE

Un des aspects intéressants de cette pièce réside dans la description minutieuse des personnages dans une époque et des circonstances précises. Ici, pas de porte-drapeau d'un «monde meilleur» qui serait entièrement positif, pas de personnage vieillot et opposé à un changement qui serait seulement critique.

Les personnages vivent, respirent, pleurent ou rient au gré des circonstances et leurs faiblesses peuvent être les nôtres. Nous sommes libres de partager ou de critiquer leurs idées.

Il n'y a pas de conclusion simpliste, pas de définition du «Bon» ou du «Mauvais», mais un ensemble d'individus se mouvant à l'intérieur d'un monde complexe à la recherche de leur bonheur.

# ECHOS DE FRANCE

(de notre correspondant particulier Hubert REVOL)

## LA FORTUNE FRANÇAISE DIMINUE...

Au début de la présente année, on a adressé des bilans dans la plupart des secteurs de l'activité nationale. Selon les personnes ou les organismes appelés à exécuter ce travail, les appréciations diffèrent. Du côté gouvernemental la consigne est de voir les choses en rose. Les comptables « privés » sont moins optimistes. Là où la situation ne peut être contestée le Pouvoir s'abstient de toute analyse, et se garde de tout opinion, « ce n'est pas un moyen de porter remède aux déficiences » lui reprochent ses adversaires.

A propos de déficiences, celle de la Bourse est affligeante. On le sait, depuis plusieurs années, les porteurs de titres voient leur capital s'amenuiser. Ils sont même perdants deux fois. Tout d'abord à cause de la baisse de leurs valeurs, ensuite à cause de la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie dans laquelle sont rédigées les valeurs en question.

Le bilan de l'année 1966 a été rapidement établi par les spécialistes. Au cours des douze mois écoulés, l'épargne investie dans les titres à revenu variable (actions) a perdu exactement 6 milliards 886 millions. C'est la différence qu'on relève entre la capitalisation boursière au 31 décembre dernier, et celle chiffrée au 31 décembre 1965. La première représentait en effet 93 milliards 313, la seconde n'était plus que de 86 milliards 427. Bien entendu, comme s'ils étaient inspirés par le désir malsain de « tourner le couteau dans la plaie » les auteurs des statistiques ont essayé d'effectuer d'autres comparaisons.

Ils disent, par exemple, qu'en l'espace de 56 mois, la perte globale enregistrée à la Bourse, se situe approximativement à 36 milliards de francs actuels. Il est vrai que le point de départ qui sert à déterminer la profondeur de cette chute, se réfère à une période où la Bourse était alors au plus haut niveau, et qu'on peut faire remarquer, qu'à cette époque, certaines valeurs étaient démesurément cotées. Cependant, il faut reconnaître que d'un excès on est tombé dans l'excès contraire. Ce qui ne console pas les porteurs.

Ils précisent toutefois que cette somme de 36 milliards qui marque la diminution de la fortune française, ne peut pas être considérée comme bien exacte, du point de vue comptable, car durant ces 56 mois il y a eu de nombreuses émissions d'actions, voire même des distributions d'actions gratuites, dont la valeur, pour les unes comme pour les autres est aujourd'hui comptabilisée, alors qu'elle ne pouvait l'être en 1962.

Dans quel compartiment, les épargnants ont-ils laissé le plus de « plumes » ? Le secteur le plus touché est celui des Produits Chimiques, ce qui paraît surprenant. En deuxième position se situe la Métallurgie ce qui étonne un peu moins, et troisième lieu le secteur Bâtiment, Matériaux de construction, ce qui n'étonne plus du tout, étant donné que de partout on signale une forte récession dans cette activité, la perte enregistrée sur les titres de cette nature dépasse le milliard !

La politique, on le sait, ne se fait pas à la corbeille. L'ennui, comme l'a si bien dit un parlementaire, c'est de constater qu'elle s'y répercute. Et la répercussion est plutôt mauvaise pour les épargnants... comme pour l'économie nationale.

Hubert Revol

On cherche

## APPARTEMENT

à Sion ou Martigny pour début avril prochain. - Appartement 4 - 4 1/2 pièces, dans immeuble de moyenne grandeur. Soleil et tranquillité.

Faire offre: prix, situation s/chiffre PC 26141, à Publicitas, 1951 SION. P 26141 S

Lisez attentivement les annonces

## Décision ajournée

La commission du Conseil national s'occupant de la nouvelle loi sur l'imposition du tabac, a siégé à Reinach (AG) mercredi et jeudi, en présence de M. Bonvin, chef du Département des finances et des douanes. La commission a visité une fabrique de cigares à Beinwil, où elle fut renseignée sur la situation de cette industrie.

L'entrée en matière ayant été décidée, la commission prendra position définitivement sur le projet de lois d'une seconde session, après avoir reçu des renseignements complémentaires de la part de l'administration.

# Le Confédéré vous renseigne

## Radio-Sottens

Mardi 31 janvier

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 7 15 Miroir-première - 8 00 9 00 Miroir-flash - 9 05 Le clé des chants. 10 00 11 00 12 00 Miroir-flash - 11 05 Le pianiste W. Backhaus - 11 30 Accordéon - 12 05 Au carillon de midi - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations. 12 55 Le feuilleton - 13 05 Mardi les gars. 13 15 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles - 14 00 Miroir-flash - 14 05 Le monde chez vous - 14 30 Fantaisie sur ondes moyennes - 15 00 Miroir-flash - 15 05 Concert chez soi. 16 00 Miroir-flash - 16 05 Le rendez-vous de seize heures - 17 00 Miroir-flash - 17 05 Bonjour les enfants - 17 30 Jeunesse-club - 18 00 Informations.

18 10 Le micro dans la vie - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Bonsoir les enfants - 19 35 Disc-O-Matic - 20 00 Magazine 67 - 20 20 Intermède musical. 20 30 Hier à Andersonville, d'Alexandre Rivemale - 22 30 Informations - 22 35 Activités internationales - 23 00 Petite sérénade - 23 25 Miroir-dernière. 23 30 Hymne national.

Mercredi 1er février

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 7 15 Miroir-première - 8 00 Miroir-flash - 9 05 A votre service - 10 00 11 00 12 00 Miroir-flash - 11 05 Orchestre - 12 05 Au carillon de midi - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations. 12 55 Le feuilleton - 13 05 La route - 13 15 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles... ou presque - 14 00

si bonne qu'on a dû

Fr. 1.20

20 CIGARETTES

MARYLAND

BATAVIN

Stella Filtra

Tabacs naturels du Maryland

Stella Filtra

maintenant exclusivement en long format

Miroir-flash - 14 05 Réalités - 14 30 La terre est ronde - 15 00 Miroir-flash. 15 05 Concert chez soi - 16 00 Miroir-flash - 16 05 Le rendez-vous de seize heures - 17 00 Miroir-flash - 17 05 Perspectives - 17 30 Jeunesse-club - 18 00 Informations - 18 10 Le micro dans la vie - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Bonsoir les enfants - 19 35 Voyage en cartes postales - 20 00 Magazine 67. 20 20 Ce soir nous écouterons - 20 30 Concert - 22 30 Informations - 22 35 La semaine littéraire - 23 00 Au pays du blues et du gospel - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

## Télévision

Mardi

18 45 Bulletin de nouvelles - 18 50 Le magazine - 19 20 TV-spot - 19 25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19 30 Film: Signé Alouette - 19 55 TV-spot. 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot. 20 20 Carrefour - 20 35 Banco - 21 05 Film: Les rapaces - 21 55 En toutes lettres. 22 35 Téléjournal.

Mercredi

17 00 Rondin, Picotin - 17 15 Le cinq à six des jeunes - 18 15 Vie et métier. 18 45 Bulletin de nouvelles - 18 50 Le magazine - 19 20 TV-spot - 19 25 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 30 Film: Signé Alouette - 19 55 TV-spot. 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot. 20 20 Carrefour - 20 35 Film: Verdict - 21 45 Studio Uno - 22 35 Téléjournal - 22 45 Championnats européens de boxe: Mil-denberger contre Tomasoni.

## Cinéma

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Lundi 30 et mardi 31 - Séances de film « d'art et d'essai »: UN GOUT DE MIEL, avec Rita Tushingham, Dora Bryan et Robert Stephens. - Dès mercredi 1er février - Vous croulez de rire avec: LES BONS VIVANTS, Louis de Funès, Darry Cowl et Bernard Blier dans les rôles principaux.

Cinéma CORSO - Martigny

Lundi 30 et mardi 31 - La secte des « Thugs » sème la panique et la mort: LES REPAIRES DE LA JUNGLE NOIRE. - Dès mercredi 1er février - Un grand film d'aventures: ZOULOU, avec Staley Baker, Jack Hawkins, Ulla Jacobson et James Booth.

## Cours des billets

Franc français	86,-	89,-
Mark allemand	107,50	110,-
Lire italienne	68,-	70 1/2
Franc belge	8,40	8,65
Pesetas	7,-	7,35
Dollar	4,30 1/2	4,34 1/2
Livre sterling	11,95	12,15

Cours indicatifs communiqués par la Caisse d'Épargne du Valais, Martigny.

# MONTFORT

MARTIGNY

## votre imprimeur

Le spécialiste des travaux en couleurs

Jean-S Macleod

Mon



est aux Highlands

46

Roman adapté de l'anglais par MIREILLE DEJEAN

Copyright Miralmonde

Elle s'était arrêtée sur le seuil pour essuyer ses larmes, mais sa bouche généreuse tremblait et ses yeux rougis regardaient Fiona avec tristesse.

— Nous avons perdu la petite Jenny! dit-elle. Allez vers votre mère, je vais trouver Colin.

Plus tard, Fiona ne parvint pas à se rappeler comment elle avait gravi l'escalier, longé le corridor familial. La maison vibrat encore du rire de Jenny et du bruit de ses pas. Fiona s'immobilisa devant la porte close et tenta de s'imaginer que ce malheur n'était pas arrivé. Jenny morte! Pauvre et ravissante Jenny!

Quand le docteur lui ouvrit la porte, Fiona respira une odeur douce qui l'écoeura puis Morag s'avança vers elle, un petit paquet rose dans les bras.

Elle aurait voulu crier, se précipiter dans la pièce et se laisser tomber à côté du lit de Jenny en protestant contre le sort si cruel, mais le visage pâle et pourtant calme de sa mère la retint.

— Mère! balbutia-t-elle, maman!

— Prends l'enfant, dit Morag en le lui tendant et essaie de reconforter Colin. Reconforter Colin! Comment pourrait-elle le reconforter? Il avait perdu Jenny, sa femme, et en échange elle ne pouvait lui donner que la faible créature qu'elle

tenait dans ses bras, chaudement enveloppée dans la couverture rose.

Elle se pencha sur le visage ridé, sur les petits poings serrés et sur la touffe de cheveux noirs qui ornaient la tête minuscule et alors toute révolte, toute protestation moururent en elle, dissoutes par une vague de pitié qui la submergea. De la pitié et de l'amour mêlés dominés par un farouche désir de protéger.

Colin revint à l'aube, Kirsty l'avait trouvé dans la maison grise sur le quai où, pour une raison inconnue, il conservait les choses dans l'état où sa mère les avait laissées et lui avait appris la mort de Jenny. Le visage hagard, il jeta à peine un coup d'œil à l'enfant.

— Pourquoi est-ce arrivé? murmura-t-il pourquoi est-ce arrivé à moi?

— Il y a le bébé, balbutia Fiona qui se sentait nettement inférieure à la situation c'est une fille, elle a besoin de toi, Colin.

Il regarda la jeune femme comme si elle lui parlait un langage incompréhensible, puis se précipita à l'étage à la recherche de Morag. « Mère saura ce qu'il faut lui dire », pensa Fiona.

## CHAPITRE XII

### Le retour du printemps

Cette année-là, on ne fit aucun préparatif pour Noël à Lag-na-Craig et fort peu à Glen Erig House. La vaillance dont Morag avait fait preuve à la mort de Jenny lui fit défaut peu après et il devint évident à Fiona que les soins à donner au bébé étaient trop lourds pour sa mère.

— Amène-la à Kildare, suggéra Torquil. Morag remercia en secouant la tête, elle désirait demeurer chez elle et Fiona ne mit pas longtemps à s'apercevoir qu'elle y avait un grave problème.

— Je ne puis obtenir de Colin qu'il regarde l'enfant, avoua Morag un après midi quand la petite Catherine eut deux

mois. Il s'arrange à ne pas être à la maison pendant les heures où elle est réveillée. Il paraît dévoré de remords et ma grande peur est qu'il s'en aille tout à fait. Il ne doit pas faire cela, il ne peut abandonner sa fille. Il faut trouver un moyen de les rapprocher.

Debout devant la fenêtre Fiona se retourna et revint lentement dans la pièce. Sous la lumière grise de février, le visage de sa mère lui parut fatigué et amaigri et Morag tenait ses mains étroitement serrées sur ses genoux pour les empêcher de trembler.

— Si je prenais le bébé pendant une ou deux semaines, proposa-t-elle, cela te donnerait le temps de parler à Colin et, qui sait, la séparation t'aiderait peut-être. Tôt ou tard, il désirera certainement sa fille. (Sa voix trembla légèrement.) C'est l'enfant de Jenny.

— Tu ne peux pas le faire sans consulter Torquil, remarqua Morag, mais, s'il y consent, ce serait peut-être la solution.

— Il faut essayer en tout cas, répondit Fiona, je ne pense pas que Torquil élève d'objection.

En regagnant à pier Glen Erig House, elle réfléchit à la chose éprouvante à l'idée d'un enfant à Kildare un étonnant bonheur, une sensation de plénitude jamais expérimentée jusqu'ici. En dépit de ses nombreuses obligations, elle avait des heures vides lorsque son mari travaillait au camp ou dans une des fermes; la comptabilité du commerce de pêche qu'elle continuait de tenir ne les remplissait pas toutes. En soignant l'enfant de Jenny, elle accomplirait une tâche merveilleuse et absorbante à la fois.

Un tendre sourire jouait sur ses lèvres lorsqu'elle arriva chez elle; comme s'il avait pressenti qu'elle avait quelque chose à lui demander. Torquil l'attendait.

— Qu'a décidé ta mère? dit-il en jetant une bûche dans la cheminée et en aidant

sa femme à se débarrasser de son manteau.

— Elle t'est très reconnaissante, mais ne désire pas quitter Lag-na-Craig.

Fiona s'agenouilla sur le tapis devant la cheminée, étendit ses mains vers la flamme tandis qu'une servante leur apportait le thé.

Tous ses chers souvenirs y sont enfermés, toute sa tristesse aussi, elle ne veut pas s'en éloigner.

— Herrod a-t-il l'intention d'y rester? La question fut posée d'une voix brusque.

— Nous l'espérons.

Soudain, en venant le thé, les mains de la jeune femme tremblèrent et elle avoua:

— Maman se tourmente à son sujet, il refuse de regarder le bébé et elle a peur que son ressentiment ne l'entraîne Joiu du pays. Torquil, j'ai pensé... que si nous pouvions prendre Catherine pendant un certain temps, cela faciliterait les choses.

Kildare se leva d'un bond, traversa la pièce pour aller se poster devant la fenêtre et regarder le crépuscule descendre doucement.

— Comme tu voudras, répondit-il àprement, pourtant je pense que Herrod mourrait au moins veiller sur son enfant!

— Il veillera sur elle, j'en suis certaine, mais plus tard!

Un soulagement inondait son cœur, bien que son mari eût accordé son autorisation de mauvaise grâce.

— Colin a besoin de temps pour comprendre que son attitude est fautive et... de temps aussi pour apprendre à aimer le bébé. A présent, il est déconcerté, blessé, revolté contre le destin parce qu'il aimait passionnément Jenny, mais cela passera, les choses se redresseront d'elles-mêmes.

— J'espère que tu as raison, dit-il sèchement, et de toute manière ta mère doit se reposer.

(A suivre)

# Coup d'œil sur les sports

## HOCKEY SUR GLACE

**C'EST MAINTENANT QUE LES CHOSES SÉRIEUSES VONT COMMENCER**

Aujourd'hui nous connaissons tous les finalistes et surtout nous savons qui va rencontrer qui pour le tour final.

Viège qui avait tout tenté pour essayer d'éviter de ne pas avoir à rencontrer les Genevois, s'en ira disputer son premier match contre Genève Servette, à Genève. C'est un rude choc en perspective pour les Hauts-Valaisans, lesquels entendent bien venger l'affront qu'ils ont subi il y a quelques semaines, alors que les Genevois entendent bien infliger une seconde défaite aux Valaisans.

C'est dans le cadre de la ligue nationale B que notre canton est le plus passionné.

D'une part nous avons Sierre et Sion qui vont tenter dans la danse du tour final et entrer crânement leurs chances d'ascension en catégorie supérieure et, d'autre part nous avons Montana-Crans qui va également entrer dans le tour final mais pour tenter de sauver sa place en catégorie nationale.

En cette veille du tour final, nous espérons fermement que l'esprit sportif primera sur toute autre considération. En effet, nous avons entendu à différentes reprises des connaissances déclarer que ni Sion ni Sierre ne s'intéressaient à monter en ligue nationale A, persuadés qu'ils étaient de ne pas pouvoir y tenir. C'est avec de pareils raisonnements et surtout de pareils techniciens que tous nos sports nationaux, nous disons bien tous, en sont arrivés à ne plus oser se comparer avec ceux des autres nations soi disant sous-développées, tellement nous sommes faibles. Tir, ski, football, cyclisme, hockey, c'est le désastre du sport dans toutes ces branches lesquelles en revanche sort gagnantes dans le domaine administratif.

Sierre et Sion sur la ligne conduisant à la promotion. Ce ne sera certes pas facile, mais ils ont leurs chances. Alors pourquoi ne pas la saisir. Lorsque Viège est monté, qu'est-ce qu'on a rigolé dans toutes les chaumières suisses où s'élaborent les grandes techniques. Aujourd'hui, dans ces mêmes chaumières on regarde avec respect Viège.

Dès lors, nous estimons que ce qui a réussi à Viège doit réussir aussi bien à Sierre qu'à Sion.

Quant au caissier et autres stratèges qui se moquent du sport pour ne voir que l'argent, il faut les ignorer. A Viège on ne s'est pas inquiété de ces gens-là et les finances vont mieux que jamais. Alors...

## SKI

### Vers les Journées franco-suisse de Morgins-Châtel

Les 7 et 8 février prochain, les premières « Journées franco-suisse de ski » vont voir le jour, fruits des efforts conjugués des organisateurs du Grand Prix de Châtel et du Trophée international de Morgins. Comprenant un slalom géant (2 100 mètres, 55 portes) et un slalom spécial (2 manches de 45 portes) le mardi sur sol français puis, le mercredi, un second slalom géant (1 800 mètres, 40 portes) à 5 km. de là, sur sol suisse, les Journées franco-suisse 1967 réuniront une participation intéressante formée de skieurs sélectionnés par les fédérations nationales et régionales françaises et suisses. On compte également une sélection italienne du val d'Aoste ainsi que sur quelques-uns des concurrents du Derby du Gornegrat qui se courra à Zermatt à la fin de la semaine précédente. Cette première semble donc vouloir répondre aux espoirs mis en elle tant du côté français que du côté suisse.

J.-C. C.

### IIIe Championnat de ski de Suisse romande les 11 et 12 février au Mont-Pèlerin

Le IIIe Championnat de ski de Suisse romande, disciplines nordiques, aura lieu les 11 et 12 février prochain au Mont-Pèlerin sur Vevey. Organisée par le Ski-Club « Qua Non Descendam » (QND), Vevey - La Tour-de-Peilz, avec la collaboration de la Société de développement de Chardonne - Mont-Pèlerin, cette manifestation verra la participation de nombreux clubs de toute la Suisse romande.

La course de fond, samedi 11, se déroulera sur un parcours de 15 km. (7,5 km. pour les juniors) présentant une dénivellation totale de 450 m. entre Mivy et le Mont-Cheseaux. Les courses de relais (4 x 8 km.) se dérouleront à partir de Mivy, dimanche, dès 9 heures du matin. Le concours de saut aura lieu dimanche après-midi.

L'Association régionale romande et l'Association valaisanne des clubs de ski, ainsi que le Giron jurassien, se sont réunis afin d'organiser pour la 3e fois des Championnats nordiques. Le parcours prévu constitue un circuit typiquement nordique avec passages sous bois. Il est très apprécié des spécialistes du fond qui l'utilisent de longue date.

## SKI

A Megève, dans le Grand Prix, Killy, l'homme à battre, a du céder la première place à son compatriote Guy Périllat que d'aucuns estimaient déjà fini.

A la suite de cette épreuve, le classement officiel provisoire de la Coupe du monde de ski s'établit de la manière suivante: Killy, Messner, Lacroix, Périllat. Le premier suisse, Willy Favre est 12e.

A Films, Joseph Haas a remporté, de haute main, après un duel épique avec Hüscher, le titre de champion suisse de fond sur 50 km.

A noter que notre représentant Hüscher qui était en tête a brisé une fixation et qu'il a terminé la course avec un seul ski. Son geste a été l'objet d'une belle ovation de la part du public, lequel n'a pas manqué en revanche de critiquer la conduite de Denis Mast, tenant du titre, qui a refusé de prendre le départ.

## Parlons

### d'un incapable notoire

Puisque nous parlons d'Hüscher, fions de l'occasion pour dénoncer publiquement l'incapacité du secrétariat de la Fédération suisse de ski, lequel, responsable de l'expédition de nos coureurs à l'étranger, il y a 15 jours, a été incapable de réserver des places dans les avions ou les trains, incapable de trouver une couchette à nos coureurs. Ces derniers ont dû dormir dans les couloirs de wagons, sur des valises.

C'est avec de pareils incapables que notre pays pense arriver à remonter noire sport.

Hüscher, au cours de cette déplorable expédition, a contracté une grippe qui l'a empêché de prendre le départ, dimanche dernier, au Brassus où il aurait pu se mesurer aux meilleurs fondeurs du monde. Hier encore, il était diminué. Que fait-on ?

On garde le secrétariat et on ignore le ski ou bien on réconstitue une très belle équipe de ski, alpin ou nordique mais on l'ignore, vite, très vite, le secrétariat? Pour nous le choix est fait. Sans appel.

P. A.

## FOOTBALL

### VERDICT

#### après un curieux match Sion bat Lucerne 3-0 forfait

Le procureur général bâlois, le Dr Froté, chargé d'enquêter au sujet du match de 8e de finale de la Coupe de Suisse, Sion-Lucerne, a remis le dossier de l'affaire au comité central de l'ASF. Cet organe a pris des décisions qui devraient être publiées incessamment. Il ressort notamment du verdict que :

1. Sion a match gagné par 3-0 forfait ;  
2. Lucerne et 3 joueurs lucernois sont frappés de sjections.

L'identité de ces joueurs et la gravité des sanctions n'ont pas été révélées, mais, en fait, la première inconnue n'en est pas une pour qui a assisté à la rencontre...

Il sera temps de commenter la prise de position de l'ASF lorsque tous les détails auront été révélés. Pour l'heure contentons-nous d'applaudir à ces décisions qui ôteront toute envie à d'éventuels autres simulateurs.

Pour mémoire, rappelons que l'arbitre Scheuer avait dû arrêter le match à la 80e minute, alors que Sion menait par 3-0, l'équipe lucernoise n'étant plus formée que de 6 joueurs, les absents s'étant annoncés blessés au directeur de jeu. En quart de finale, Sion recevra Bellinzona.

## Concours à ski de la div. mont. 10 - Lens

Favorisés par la clémence du temps, les concours de la division de mont. 10 se sont déroulés le dimanche 29 janvier sur le parcours de fond « olympe » de la région boisée qui s'étend de Lens à Bluche au-dessous des stations de Crans et de Montana. La nuit avait été froide et les pistes tracées par le Major J.-P. Clivaz, chef technique de ces concours, avaient durci, posant ainsi de sérieux problèmes de fartage: les quelque 20 km. assignés à la catégorie C lourde s'effectuaient par des températures sensiblement différentes entre le départ et l'arrivée.

L'arrivée se posait moins aux équipes de la catégorie A lourde, qui portaient les premières, à l'aube. Parmi

Henchoz, elle-même talonnée par les Fribourgeois de la cp. fut. mont. I/15. Dans cette catégorie, l'on ne rencontre la première équipe valaisanne qu'au 6e rang (cp. DCA 6, app. Aymon).

Les catégories B et D légères, réservées aux troupes d'autres armes que l'infanterie de montagne virent les victoires respectives des équipes de la bttr. L. mob. DCA I/10 (sgt. Lorétan) et de la cp. mob. mat. I/10 (cpl. Repond), dans des temps fort honorables.

La compétition, placée sous le commandement du colonel EMG M. Bays, se déroula en présence du Divisionnaire de Diesbach, ainsi que de nombreuses personnalités militaires, civiles et religieuses. Elle prit fin par la cérémonie



ière équipe valaisanne classée en catégorie C, celle de la cp. DCA 6 s'adjugea le challenge du Rgt. inf. mont. 6 et celui du bat. inf. mont. 6: les voici autour de leur chef, l'app. Othmar Aymon.

elles s'affrontèrent surtout, comme à l'habitude, la patrouille fribourgeoise du Pht. Overney (cp. fus. mont. II/15) et celle valaisanne de l'app. Siggen (cp. fus. mont. II/9). Moins homogène, cette dernière dut cependant s'incliner nettement cette année, malgré un bel effort et bien qu'elle ait obtenu le maximum de bonifications au tir, soit 15' au total, 2' de plus que leurs traditionnels adversaires. C'est donc à la patrouille de la II/15 que revient le titre de championne des patrouilles à ski de la division sous la catégorie A, ainsi que les challenges du rgt. inf. mont. 7 et du bat. fus. mont. 15. La vaillante équipe valaisanne, entraînée par le cap. B. Gaspoz, obtint néanmoins le prix d'honneur du Conseil d'Etat de ce canton. Derrière ces deux équipes, la troisième place fut disputée entre les Fribourgeois du cpl. Beaud (cp. fus. mont. III/14) et les Vaudois du cpl. Morier (cp. fus. mont. III/8). Les hommes de la III/14 prirent finalement une quinzième de secondes à leurs concurrents et gagnèrent du même coup le challenge de leur bataillon. Premiers classés de leur canton, les Vaudois obtinrent en outre le challenge et le prix offerts par leur Conseil d'Etat.

En catégorie C lourde, il y eut les bonifications jouent un plus grand rôle parce qu'au tir s'ajoute le jet de grenades dont chaque discipliniste valent déduction sur le temps de course, la victoire revint à des équipes vaudoises du rgt. inf. montagne 5, soit celle de la cp. gen. montagne 5 (Lt. Combernet) qui, malgré les déductions relativement faibles, s'adjugea le titre grâce à un magnifique temps de course (2 h. 25'23"), devant celle de la cp. fus. mont. III/8 (cpl.

de la distribution des prix, à Lens, où le Cdt. div. mont. 10 s'adressa aux 600 concurrents pour les remercier et les féliciter pour les résultats obtenus et l'effort accompli dans ces concours qui servent d'éliminatoires en vue des championnats d'armée à Andermatt.

Il appartient enfin au Président et Secrétaire fédéral Roger Bonvin, responsable de l'instruction alpine de notre armée durant le dernier service actif, de rappeler en termes nobles et émouvants le sens à donner à notre effort de défense nationale, et de relever le mérite particulier de l'activité sportive hors service accomplie dans de telles compétitions militaires.

## SPORT-TOTO

Birmingham - Blackpool	2-1
Burnley - Everton	0-0
Huddersfield - Chelsea	1-2
Manchester City - Leicester	1-1
Manchester United - Stoke City	2-0
Münchengladbach - Hambourg	4-2
Hanovre 96 - Bayern Munich	2-1
FC Cologne - Eintracht Brunsw.	1-0
Rotweiss E. - FC Kaiserslautern	1-1
Brescia - Roma	3-3
Lazio - Fiorentina	0-0
Spal Ferrara - Torino	0-0
Venezia - Milan	1-2

La colonne exacte est la suivante :

1 x 2 1 1 1 1 x x x x 2

Favorisez les commerçants qui font de la publicité dans le Confédéré

# Brillante réussite des concours à skis des 4 brigades à Morgins

Une septantaine de patrouilles ont pris le départ aux concours à skis des brigades br. 10, brigade Réduit 21, br. fr. tier et br. ter. 10, qui se sont déroulés à Morgins. Organisés avec beaucoup de soin par la br. for. 10 que commande le colonel-brigadier Millioud, ces concours servaient d'armées pour les championnats d'armée. Ils ont bénéficié d'excellentes conditions de neige et d'ensemble.

Pour les patrouilles équipées de skis de fond, on avait prévu un parcours de type nordique, très valonné, presque entièrement en forêt. En revanche, les patrouilles munies de skis de tourisme évoluaient sur un parcours ayant un caractère nettement alpin, avec une forte différence d'altitude et une longue descente.

Le départ et l'arrivée avaient lieu à la patinoire de Morgins.

Les coureurs des cat. A (ski de fond) avaient à parcourir deux fois 12 km. en doublant une boucle passant par la Cerniat et En Tey, en subissant une épreuve de tir au lac de Morgins. Pour la cat. B une fois 12 km. avec le même itinéraire, sur skis de fond, avec tir. Les catégories C et D, sur skis de tourisme, avaient à parcourir deux kilomètres de « plat » pour se mettre en train et effectuaient leur tir sur le lac de Morgins, avant d'attaquer par le Sépat la montée à l'alpage du Culet. La cat. C devait atteindre les Portes du Culet à l'altitude de 1 800 m., tandis que la cat. D atteignait 1 700 m. avant de prendre la descente sur la piste classique du Corbeau. Avant l'arrivée ces deux catégories participaient à un exercice de jet de grenades.

Parmi les patrouilles invitées, il y avait celles des gardes-fortifications, des gardes-frontières du Ve arrondissement, des gendarmes vaudois et valaisanne.

## LES COURSES

Formée d'un chef et de 3 hommes, les patrouilles ont pris le départ à la patinoire de Morgins, dès 8 heures, en présence du colonel cdt de corps Zuebin et des colonels-brigadiers Bridel, Kaech et Millioud, du major Fernand Apsche, commandant des concours et des capitaines Chaperon et Adjudant Subilia, chefs techniques et de l'adjudant Louis, chef de patrouille.

Dès le départ les patrouilles adoptèrent un rythme accéléré et firent prouver tout au long des parcours d'un excellent esprit de courage et de ténacité.

En cat. A, 7 patrouilles invitées luttèrent avec acharnement pour obtenir — hors concours — le meilleur temps de la journée, qui fut finalement obtenu par la patr. de la cp. gardes-fortifications 10, avec l'app. Jordan, Balleys, Daves, Durgnat. On a pu suivre avec intérêt les efforts des Darbellay, Truffer, Aufderreggen, Biollay, Jordan, Hartig et de l'ensemble des 18 patrouilles.

En cat. B, il y avait 17 patrouilles. La lutte fut serrée entre les patr. de l'app. Blatti, u cap Peissard, des sgt. Pernet et Kunzi. La victoire est revenue à la pa-

trouille des gendarmes vaudois, dirigée par Gaston Pernet, vétérans des concours. En cat. C., on trouvait également 71 patrouilles et c'est celle du lt. Frédéric Darbellay qui a pris la première place devant celle du lt. Théo Chatriand. Chez les landwehriens on trouve la patr. su. sgt. Max Bratsch.

En cat. D, 18 patrouilles, la première place en élite a été enlevée par la patr. du lt. Charly Zurbriggen, toutefois avec un temps supérieur à la première patr. de landwehr du fus. René Rausis. En landsturm, au premier rang vient la patr. Marius Barras.

## DISTRIBUTION DES PRIX

A la fin des concours, un concert vocal a été donné par le Chœur mixte de Morgins, dirigé par M. Vital Mariétan. Au cours du repas officiel, le col. brigadier Millioud a salué plusieurs personnalités, notamment les représentants des cantons de Berne et Genève, des différentes brigades et rgt. ainsi que des autorités cantonales, régionales et communales du Valais.

La distribution des prix a eu lieu à 14 h. 15, précédée d'une allocation du colonel EMG Noël et d'une aubade de la fanfare l'Helvétienne de Morgins.

Devant le front on a vu successivement les premières et deuxième patr. des classes Elite, puis la classe landwehr et landsturm des cat. A, B, C, D et invitées, auxquelles furent remis les prix et nombreux challenges des 4 brigades.

## DE LA BISE...

### UNE FILLE DU SOLEIL

*Etrange tout de même!  
Cette fille du soleil,  
Qui est une merveille,  
Par l'astre caressée,  
De ses chauds rayons,  
Se cheveux, pas blonds,  
Devraient être dorés,  
D'une belle couleur miel.  
Mais non! sont d'ébène!*

*Telle quelle, on l'aime,  
Cette fille du soleil,  
A nulle autre pareille.  
Ses dents de carté,  
Enchantent les garçons.  
Savoir d'estragon,  
Regard embrasé,  
Chauds lèvres vermeilles,  
La parent d'un diadème,  
Cette fille du soleil.*

## LAVATER :

N'enlève à personne des opinions qui le rendent heureux, si tu ne peux lui en donner de meilleures.

## 12 Châteaux de sable et chapeau pointu

Un seau, une pelle et un tas de sable. L'enfant construit son fragile univers. Un univers de pâtés et de châteaux fabuleux. Papa ne comprend rien aux pâtés, il lit son journal. — Au fait, à quoi peut bien servir un journal, sinon à faire des cocottes et des petits avions? Petit enfant deviendra grand. Un jour il comprendra.

Dans notre annonce d'une page entière, qui paraîtra tout prochainement ici-même, nous vous dirons quelle place le journal occupe dans la vie de



Mais, à notre époque des rendez-vous spatiaux, le journal n'est-il pas dépassé? A-t-il encore sa raison d'être?

l'homme et de la femme d'aujourd'hui, quelle importance il revêt pour l'économie tout entière. A très bientôt, donc, dans ce journal.



L'annonce, reflétant le marché

# Gonset



Un «dessous de beauté» selon votre goût et votre charme.

Fond de robe, nylon et dentelle, souligné d'un biais, coloris blanc, rose, banane ou violet, tailles 40 à 48.

## 6.95

seulement

## Cultivateurs Maraichers !

NOS SPÉCIALITÉS POUR VOS PREMIERS SEMIS

### Choux-fleurs

- Impérator : pomme lourde et régulière
- Idole : d'origine (graine rose).

### Tomates

- Montfavet 63/5 (F. 144)
- Montfavet 63/4 (naine)
- Ronald
- Favorite.

**Céleris :** véritable « Globe »

**Laitues pommées :** Super Attraction Tegerwillen, etc...

### Oignons

- Superba : ferme, jaune, bronzé, de bonne conservation
- Yellow-Glob, etc...

ainsi que toutes les autres spécialités maraichères



Magasin : Tél. (026) 6 23 63 P 132 S

Lisez attentivement les annonces Favorisez les commerçants

# CINEMAS

## ★ Martigny - Etoile ★

Lundi 30 et mardi 31 - (16 ans révolus) - Film d'art et d'essai :

**UN GOUT DE MIEL** de Tony Richardson, avec Rita Tushingham.

## ★ Martigny - Corso ★

Lundi 30 et mardi 31 - (16 ans révolus) - Une suite d'aventures étranges :

**LES REPAIRES DE LA JUNGLE NOIRE** avec Guy Madison et Peter Van Eyck.

Les nouvelles



1300 1500 1500 TS

EXTRAORDINAIRES DE QUALITÉ

Nos occasions :



Livrées prêtes à l'expertise et garanties

Crédit facile - Grand choix

HILLMAN 17 M, 4 portes	1963
FIAT 1100, moteur neuf	1961
OLDSMOBILE	1963
AUSTIN 1100	1963
OPEL Admiral, 17.500 km.	1965
2 CV, expertisée	1963
12 M TS	1965
1 ANGLIA	1963
OPEL REKORD	1963
CORTINA Lotus, 18.000 km.	1966
Coupé Peugeot 404, Injection	
1 COUPÉ FIAT 1500, moteur neuf	1966

Utilitaires :	
17 M COMBI	1961
BUS VW, moteur neuf	1963
Pick-Up VW, double cabine	1963
COMBI ANGLIA	1963

**Vente exclusive :**  
 Sion : R. Valmaggia, tél. 2 40 30 - J. L. Bonvin, tél. 8 11 42.

Martigny : A. Lovey, tél. (026) 2 31 47.

## Garage Valaisan

Kaspar Frères

SION Tel. (027) 2 12 71 / 72 P 377 S

Commerce vins et liqueurs du centre du Valais, cherche

## un agent vendeur

Faire offres avec références, s/chiffres PC 53024, à Publicitas, 1951 SION. P 85 S

A VENDRE

## Bel agencement de magasin

S'adresser à

l'Imprimerie L. Cassaz-Montfort, Martigny

Téléphone (026) 2 21 19

## MARTIGNY - LA BÂTIAZ Enchères publiques

L'Hoirie de Simon PILLET, à la Bâtiáz, exposera par voie d'enchères publiques et volontaires une

### PROPRIÉTÉ ARBORISÉE

aux « Courtils Neufy » de 2972 m<sup>2</sup>, article 4299, fo. 23, no 62

Les enchères auront lieu au Café du Pont, à la Bâtiáz de Martigny, le mercredi 1er février 1967, à 17 heures. Divers outils agricoles (Agria avec remorque, un solo, etc.) seront vendus aux mêmes enchères.

Prix et conditions à l'ouverture des enchères. Me Jean-Charles Paccolat Me Victor Dupuis, avocat

Timbres caoutchouc Imprimerie Montfort Martigny

## CARNAVAL

A louer ou à vendre beaux costumes pour adultes et enfants, chez Mme Marcel Grandmoussin, 1, r. des Morasses, Martigny. Ouverture de location : 1er février Tél. (026) 2 22 33. P 65111 S

## 5 tapis

Superbes milieux moquette, 260x350 cm., fond rouge ou beige, dessins Chiraz. Fr. 190,- pièce. (Port compris). G. KURTH, 1038 Bercher Tél. (021) 81 82 19. P 1673 L

## Offres sous chiffres

Pour toutes demandes d'adresses on est prié de se référer au numéro de contrôle figurant dans l'annonce.

Inutile de demander l'adresse pour les annonces portant la mention : « offres écrites » ou s'adresser par écrit, etc...

## INFORMATIONS DE LANDTECHNIK S.A. FRIBOURG

5

# PULVERISER

AVEC PLATZ

(pour tous les traitements antiparasitaires)

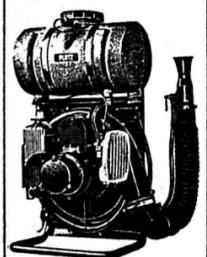
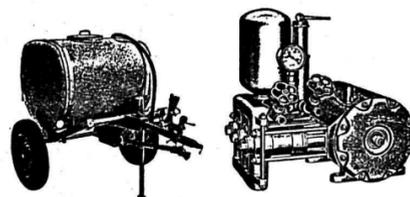


Avec PLATZ, la lutte antiparasitaire est rationnelle et efficace

Confiance à LANDTECHNIK S.A. 2, bd. de Pérolles 1700 FRIBOURG



pour leur rendement élevé, leur robustesse et leur sécurité de fonctionnement. Elles sont prévues pour tous les emplois, s'adaptent à toutes les exigences des traitements modernes. Là où l'utilisation de tracteurs est exclue, elles peuvent être livrées en groupes motopompes complets.



représente le dernier cri de la technique des pulvérisateurs de faible volume. Léger, il allie l'efficacité maximale (jusqu'à 14 m de portée à l'horizontale et 9 m à la verticale) à une conception très rationnelle et une haute qualité. Un tube lance-flamme peut lui être adapté. Les pompes à pistons, adaptables PLATZ sont également réputées

## COUPON

à envoyer sous enveloppe à LANDTECHNIK S.A. 1700 FRIBOURG. Envoyez-moi sans engagement prospectus et références sur les pulvérisateurs PLATZ Adresse:

**A la pointe du progrès avec PLATZ** Vous voulez un pulvérisateur moderne, d'un rendement élevé mais économique, d'un fonctionnement sûr et d'une qualité d'exécution de premier ordre. Alors, exigez PLATZ, sans hésiter. Votre confiance ne saurait être mieux placée. PLATZ peut se prévaloir d'une expérience peu commune et vous fournir

les plus sérieuses références en provenance du monde entier. **Sur vos grandes plantations, dans vos cultures fruitières ou maraichères**... PLATZ vous propose ses derniers modèles sur remorques. Leur manœuvrabilité est remarquable avec leurs roues surdimensionnées et leur petit rayon de braquage. Le réservoir

de matière synthétique transparente vous révèle en permanence le niveau de son contenu. Capacité: 600, 800 ou 1000 litres. Pour le traitement des arbres, un poste de service démontable avec tuyau et pistolet est prévu sur l'arrière de la grande remorque. **L'atomiseur à dos PLATZ pour poudrage ou traitement liquide**

## PÉDICURE

Manucure - Esthétique et beauté

## GABY MUGNIER-PIOTA

Diplômée

Martigny-Ville (Hôtel du Rhône)

Téléphone (026) 2 17 40 - 2 21 77

## DE RETOUR

P 65011 S

# Faciliter à tous les échelons !

## PÉRICLES :

Ce n'est pas une honte d'avouer sa pauvreté, mais c'en est une de ne rien faire pour en sortir.

Dans son article d'aujourd'hui, notre collaborateur Jean Cleusix traite de l'éventuelle création d'un office de documentation cantonal à la disposition des députés et autres autorités ayant besoin de renseignements précis. Cet office permettrait d'économiser le temps des uns et des autres qui pourraient ainsi mieux travailler. C'est également pour permettre à une autre catégorie de notre population, de mieux travailler que notre collaborateur M<sup>r</sup> Edouard Morand, dans son éditorial de ce jour, se penche sur le problème des vignes « maudites ». Ainsi d'ailleurs, dans deux domaines différents on constate qu'il faut innover pour mieux travailler.

Lire également dans ce numéro :

- Coup d'œil sur les sports.
- Brillant concert de l'Harmonie.
- La TV en Valais.

CE MATIN :

## Ouverture du Grand Conseil

L'année parlementaire valaisanne s'ouvre ce matin en la salle du Casino à Sion. Une fois de plus nos députés, qui sont loin d'être des professionnels, rappellent-le, vont devoir quitter leurs occupations pendant toute une semaine de session, sans compter les jours qu'ils ont déjà dû consacrer au travail préparatoire.

De nombreuses solutions ont déjà été proposées pour alléger la tâche de nos députés et leur permettre de se prononcer en connaissant parfaitement les dossiers soumis à leur sagacité. Car il est pour l'instant impossible à chaque député de connaître à fond chaque objet porté à l'ordre du jour. Et pourtant pour pouvoir en débattre utilement cette connaissance serait souhaitable.

Il y a bien le dégrossissage qui est opéré par les commissions et surtout leurs rapporteurs mais il n'en reste pas moins que de nombreux députés sur les 130 que compte notre Haute Assemblée se prononcent journalièrement sur l'appuyant sur l'opinion de leurs collègues du fait qu'ils n'ont pas eu le temps ni la possibilité de se former une idée personnelle sur la matière à traiter.

D'ailleurs il en est ainsi dans tous les parlements du monde.

Mais sur le plan valaisan il est possible d'améliorer le rendement parlementaire par des mesures qui ne coûteraient pas extrêmement cher puisqu'en retour les jours de sessions s'en trouveraient vraisemblablement réduits.

On a demandé par exemple que les séances ne se succèdent pas dans la même semaine quatre fois par année comme maintenant. On pourrait étaler les débats sur quelques jours par mois l'année durant. Mais là se posera tout de suite le problème des députés qui sont très éloignés de la capitale.

Certains réclament aussi avec insistance la traduction simultanée qui serait de nature à abréger des délibérations et à permettre à chacun de comprendre tous les intervenants.

Ce sont là des idées fort attrayantes que l'on verra un jour ou l'autre se réaliser. Mais ce qui manque le plus actuellement, comme nous l'avons répété encore dernièrement certains membres du Grand Conseil, ce sont les sources de renseignements. Un député qui désire obtenir une précision légale, ou l'origine d'une disposition ou un pourcentage de subvention ou encore le procès-verbal d'anciens débats, doit, la plupart du temps, opérer lui-même ces recherches et se pencher pendant de nombreuses heures sur des textes ingrats avant de trouver celui qui le concerne.

Aussi, je trouve que la solution que propose le Conseil fédéral aux Chambres fédérales est de nature, même à l'échelle du canton de rendre de très grands services sans présenter une complication extrême.

L'Exécutif fédéral va en effet présenter aux Chambres un projet d'arrêté instituant un service de documentation pour les parlementaires. Il s'agirait tout au plus, pour le début, de trois personnes dont la mission sera de décharger les députés du travail de recherche, de façon qu'ils puissent mieux

se consacrer à l'étude des problèmes politiques proprement dits.

Ce service serait une source absolument neutre qui aiderait les députés à se forger une opinion d'une manière beaucoup plus indépendante. Et d'autre part, si l'on arrivait à une solution semblable du côté valaisan, combien seraient éliminées de ces questions que l'on pose publiquement au chef du Département parce que nos élus n'ont parfois pas d'autre solution pour obtenir une réponse sur un objet donné.

On s'étonne parfois de l'avalanche des interventions qui accompagnent spécialement les comptes annuels. Si l'on en écarte l'une ou l'autre qui n'ont pour but que la parution du nom de l'intervenant dans la presse du lendemain, il faut bien dire que la plupart de ces questions sont très opportunes et fournissent des bases pour la poursuite de l'activité de nos députés.

S'il existait un office de documentation pour notre Grand Conseil, il est certain que nombre de ces questions de détail seraient résolues avant les débats et permettrait à nos mandataires de se consacrer plus intensément à la politique et à l'économie.

Si l'on insiste auprès d'un conseiller d'Etat pour qu'il fasse des déclarations devant le plenum, déclarations touchant à la couleur choisie pour des bannes d'école ou à la marque de fabrique de la peinture utilisée pour le marquage de la chaussée, on l'incite petit à petit à examiner toute l'activité de son Département avec une petite loupe au risque de voir les grands problèmes de l'heure lui échapper.

Ce serait rendre un grand service à la Chambre Haute d'abord, au pays ensuite, que d'offrir aux députés du Grand Conseil valaisan les instruments pour qu'ils puissent travailler en profondeur, sur des idées, sur des options ou des conceptions. Là est le chemin qui est le plus profitable à l'avenir du pays.

Jean Cleusix

## L'enquête sur le drame de Cap Kennedy

« Le feu dans la cabine »... Ce cri, dernier signe de vie des trois cosmonautes, a été vraisemblablement posé par Robert Chaffee, le troisième pilote du véhicule spatial qui devait être lancé le 21 février pour un vol de 10 à 14 jours.

La commission d'enquête n'a pas indiqué qui avait lancé cet appel angoissé alors que des flammes dégageant une chaleur de 537 degrés centigrades embrasèrent l'intérieur de l'habitacle. Mais, selon les techniciens qui, à la tour 34 se tenaient en contact radio avec l'équipage il ne fait aucun doute que c'est Chaffee qui donna l'alarme. Face au hublot, le chef de bord Virgil Grissom avait à sa droite son second, Edward White, lui-même assis à côté de Chaffee. Tout porte à croire, dit la NASA, que l'équipage est mort sur le coup.

Les travaux de la commission d'en-

quête se déroulent dans le plus grand secret.

Des experts pensent qu'un dispositif de sécurité a une défaillance : une connexion a pu rester ouverte. Les circuits extérieur et intérieur ont simultanément fonctionné et, de cette surcharge, aurait résulté l'étincelle qui embrasa instantanément l'oxygène que respiraient les cosmonautes, visière ouverte. Aussi la NASA se penche-t-elle sur la question du remplacement de l'oxygène à 100% par un mélange oxygène-azote, analogue à l'air.

L'hypothèse d'un sabotage ne semble pas devoir retenir l'attention de la commission d'enquête. Elle l'examinera toutefois, bien qu'à priori la NASA paraisse l'écarter résolument.

Déjà retardé depuis décembre 1966, le vol « Apollo 1 » semble remis au début ou au milieu de l'été.

## Tragique cortège de Carnaval

Un enfant tué et six autres blessés

Gossau a eu hier le plus grand cortège d'enfants du carnaval, en Suisse, avec 1500 participants, répartis en 50 groupes magnifiquement costumés et avec six corps de tambours et sept corps de musique.

Malheureusement, la fête a été assombrie par un accident : un cheval ombrageux a rué, blessant sept élèves de l'école primaire qui formaient un groupe de tambours. Il fallut transporter trois des garçonnets à l'hôpital cantonal de Saint-Gall, où le petit Cyrill Gloor, élève de seconde année, succomba à une fracture du crâne.

## Lecanuet

ne sera pas candidat

M. Jean Lecanuet, président du Centre démocrate, a confirmé hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il n'était pas candidat aux élections législatives. « J'ai choisi de me battre dans toutes les circonscriptions pour soutenir nos candidats et non pas dans une seule », a-t-il dit.

Comme on lui demandait pourquoi il ne présentait pas de candidat contre M. Pierre Mendès-France (Fédération de la gauche à Grenoble), alors qu'un candidat s'opposera à M. Gaston Defferre (socialiste) à Marseille, M. Lecanuet a répondu : « L'évolution de la pensée que M. Pierre Mendès-France sur l'Europe permet de regarder avec plus de confiance les convergences vers l'avenir. »

†

Monsieur Martial FESSLER, à Martigny;

Monsieur Jean FESSLER, à Martigny;

Mademoiselle Marie-Thérèse FESSLER, à Martigny;

Madame et Monsieur Claude ETTER-FESSLER et leurs enfants Marie-Claude, Daniel et Dominique, à Fribourg;

Madame et Monsieur André PERL-STAIN-FESSLER et leur fils Guy-Raymond, à Berne;

Madame et Monsieur Joseph GROSS-FESSLER et leurs filles Véronique et Marie-Noëlle, à Martigny;

Mademoiselle Monique FESSLER, à Martigny;

Madame et Monsieur Henri DÉFAYES-PONT, leurs enfants et petits-enfants, à Leytron, Fribourg et Martigny;

Monsieur et Madame Camille CRITTIN, à Martigny;

Madame veuve Edmond ROULLER, ses enfants et petits-enfants, à Martigny;

ainsi que les familles parentes et alliées CRITTIN, REYMONDEULAZ, POSSE, PONT, DELALOYE, GAIST, PUTALLAZ, MAYE et ROULLER, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame

**Valérie FESSLER**

née PONT

leur très chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 74<sup>me</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement a eu lieu ce jour, à Martigny, à 10 heures.

Selon le désir de la défunte, on est prié de penser de préférence aux œuvres paroissiales.

Priez pour elle

Cet avis tient lieu de faire-part.

## La semaine en Suisse

Lundi 23 janvier

● CONFEDERATION — Voulant faire entrer les cantons et les communes dans l'ère d'austérité, le Conseil fédéral propose de supprimer 4% de subventions fédérales, ce qui signifie cinquante cinq millions d'économie.

Mardi 24 janvier

● ZURICH — Gros incendie en ville de Zurich à l'imprimerie du « Volksrecht ». Deux personnes sont blessées et les dégâts atteignent trois cent mille francs.

● SAINT-GALL — Un couple de personnes de 82 ans et 80 ans est trouvé asphyxié dans la cuisine de la maison qu'il occupait seul à Oberuzwil.

● GENEVE — Six étudiants chinois inscrits à l'Université où ils subivaient un séminaire de français modernes sont rappelés à Pékin où ils participeront à la révolution culturelle.

Mercredi 25 janvier

● VALAIS — Décision dès le premier février prochain d'augmenter le prix du vin. Cette hausse est de 40 à 45 centimes par litre.

● OBWALD — Lors d'un vol d'exercice effectué dans le cadre du cours d'entraînement de l'escadrille légère, une collision se produit entre deux hélicoptères du type « Alouette-2 ». Un des pilotes, âgé de 23 ans est tué.

Jeudi 26 janvier

● VALAIS — Gros incendie à Bettmeralp, vallée de Conches, dans la dépendance d'un hôtel. Les dégâts atteignent la somme de 250 000 francs.

Vendredi 27 janvier

● ZURICH — Au cours d'une descente dans un club privé, la police de la ville de Zurich arrête quatorze personnes impliquées dans une affaire de drogue.

● NEUCHÂTEL — Un conducteur de camionnette perd le contrôle de son véhicule qui tombe dans un pierrier. Ejecté, le passager est tué, alors que le conducteur est blessé.

Dimanche 29 janvier

● VALAIS — Un train composé de wagons citernes déraile à l'intérieur du tunnel du Simplon. Aucun blessé, mais le trafic est interrompu durant plusieurs heures.

● SAINT-GALL — Lors du cortège de Carnaval réservé aux enfants, un cheval prend le mord aux dents. Sept enfants sont blessés, dont trois transportés à l'hôpital où l'un d'eux succombe peu après.

● JURA — Près de Delémont, une voiture tombe dans une rivière. Son conducteur, âgé de 22 ans est tué. A Bevilard, une automobile fauche deux piétons, tuant l'un d'eux.

Réduction de la durée du travail dans les entreprises de la Confédération dès le 1<sup>er</sup> janvier 1968

## Deux étapes pour le personnel des C. F. F.

Le délai référendaire n'ayant pas été utilisé, la modification de la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires, adoptée le 6 octobre 1966 par les Conseils législatifs et selon laquelle la durée hebdomadaire du travail des fonctionnaires soumis à la loi sur la durée du travail doit être réduite de 46 à 44 heures au plus tard à fin mai 1968, est entrée en vigueur.

Dans sa séance de vendredi, le Conseil fédéral a pris une décision concernant l'application de cette diminution de la durée du travail. Le passage de la semaine de 46 heures à la semaine de 44 heures aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1968 dans l'entreprise des PTT, les ateliers des CFF et du département militaire, y compris les arsenaux, les parcs automobiles de l'armée et les aérodromes militaires. La direction générale des CFF est autorisée à ordonner le passage à la semaine de 44 heures en une étape, le 1<sup>er</sup> janvier 1968 également pour d'autres services. Pour le reste du personnel des CFF assujéti à la loi sur la durée du travail, la réduction se fera en deux étapes par l'introduction de la semaine de 45 heures au début d'août 1967 et de celle de 44 heures à fin mai 1968. Est réservée pour ce personnel une nouvelle répartition des heures de travail (sans réduction) déjà à partir de fin mai 1967 (changement d'horaire).

Le Conseil fédéral a approuvé au surplus les principes que devront observer les départements et les directions générales des PTT et des CFF lors de l'élaboration des nouveaux tableaux de service; les augmentations de personnel et les heures supplémentaires de travail devront être évitées autant que possible par des mesures de rationalisation, par une distribution appropriée du travail et par des améliorations dans l'organisation du service; là où la mesure des services est possible le samedi du point de vue de l'exploitation, la durée hebdomadaire du travail peut être répartie sur 5 jours ouvrables. De plus, la réduction de la durée du travail sera accordée, dans la mesure où le service le permet, sous forme de jours services ou de demi-jours de congé. Le Conseil fédéral ne devait pas

s'occuper à cette occasion du postulat tendant à introduire la semaine de 5 jours dans les bureaux de l'administration centrale. Sa décision concerne le personnel d'exploitation et ne préjuge ainsi pas l'institution de la semaine de 5 jours dans les bureaux administratifs.

Ce sont surtout les considérations tirées des besoins de l'exploitation qui ont dicté le choix des dates d'entrée en vigueur de la réduction de la durée du travail; plus on retardera le passage de la semaine de 46 heures à la semaine de 44 heures, plus avancées seront les mesures de rationalisation permettant d'économiser du personnel et plus il sera facile de recruter et de former à ces nouvelles tâches de personnel supplé-

mentaire nécessaire. Le Conseil fédéral n'a cependant pas voulu se tenir à la dernière date prévue par loi, soit le changement d'horaire de 1968, parce que cela n'aurait pas été conforme à la solution adoptée en définitive par les Chambres. C'est pourquoi il a choisi le 1<sup>er</sup> janvier 1968, date la plus rapprochée possible et à laquelle le trafic des fêtes de fin d'année a déjà fortement diminué pour les entreprises de transports et communications. Une solution plus favorable pour le personnel a dû être rejetée en raison des dépenses supplémentaires considérables qu'aurait occasionné un changement de la durée du travail au début de la période de travail de fin d'année.

C.P.S.

## Arrivée d'un groupe de sans-patrie à Cointrin

Poursuivant leur programme d'accueil de réfugiés physiquement, psychologiquement ou socialement handicapés, la Confédération et les œuvres de secours affiliées à l'Office central suisse d'aide aux réfugiés, reçoivent le 31 janvier 1967 un premier groupe de quelque 45 individus d'origine diverses qui, émigrés, vivaient au Maroc, où l'évolution de ces dernières années a rendu leur existence précaire.

Les frais d'installation des personnes aptes au travail et d'hébergement des personnes âgées dans des foyers, représentent une tâche que les œuvres d'entraide privées ne meneront à bien qu'avec l'appui des cantons et des communes de Suisse romande surtout, puisque c'est dans les régions francophones que les nouveaux venus semblent devoir se sentir le moins dépayés. Lors des précédentes arrivées de groupes de sans-patrie, les cantons allemands avaient été choisis pour des raisons analogues.

L'Aide suisse aux réfugiés recommande chaleureusement au public suisse cette œuvre qui s'inscrit dans la tradition humanitaire du pays.

R. S.

## Informations agricoles

Avis

aux jeunes agriculteurs

La Commission cantonale pour la formation professionnelle agricole organise cette année à nouveau, sur le domaine de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, des cours pratiques englobant tous les travaux courants de la ferme. Ces cours, destinés à préparer les candidats aux épreuves de capacité professionnelle, constituent un complément indispensable à la formation pratique des jeunes agriculteurs et à la connaissance des nouvelles méthodes de travail. Nous précisons que le certificat de capacité professionnelle est indispensable pour faire plus tard la maîtrise agricole.

Ces cours durent une dizaine de jours, répartis sur les différentes saisons de l'année.

Le premier cours a une durée de 3 jours : jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 février 1967.

Les intéressés sont priés de se présenter pour le premier cours, soit le jeudi 16 février 1967, à 7 h. 30, à l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf.

Commission cantonale pour la formation professionnelle agricole Châteauneuf-Sion